Lundi 16 janvier 2023

POUR NOS RETRAITES

Jeunes, moins jeunes, salariés Renault, prestataires...

Nous sommes tous concernés !

Les syndicats **SUD**, **CGT** et **SM-TE** appellent les salariés du Technocentre Renault et du Centre Technique d'Aubevoye à faire grève le 19 janvier contre le projet de réforme des retraites.

Cet appel à la grève couvre toute la journée ou seulement une partie (ex : l'après-midi).

- ➔ Non au recul de l'âge de la retraite à taux plein à partir de 64 ans au lieu de 62 ans actuellement,
- ➔ Non à des départs en carrière longue à partir de 62 ans au lieu de 60 ans aujourd'hui (pour les salariés ayant cotisé 4 ou 5 trimestres avant 20 ans),
- ➔ Non à l'allongement de la durée de cotisation !

Participons massivement aux manifestations régionales

A Rouen : départ à 10h Cours Clémenceau

A Evreux : départ à 14h devant la salle omnisport, bd de la Buffardière

A Paris : départ à 14h place de la République, vers Bastille et Nation

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue.

Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale.

Dire stop aux reculs sociaux

Selon le gouvernement Macron/Borne, la réforme serait « *juste, équilibrée et porteuse de progrès* » ! Ce serait en fait la 6ème réforme depuis 1993 à dégrader nos conditions de départ en retraite et le niveau de nos pensions. Avant 1993, on pouvait prendre sa retraite à 60 ans en ayant cotisé 37 ans et demi.

Élisabeth Borne a appelé à « *ne pas pénaliser les Français* » avec les grèves, alors que c'est son gouvernement qui les pénalise avec sa réforme.

Une grève massive et générale est aujourd'hui le seul moyen de faire reculer le gouvernement, qui est resté sourd aux propositions qui permettraient de financer les retraites sans reculer l'âge de départ ni allonger la durée de cotisation.

Si cette réforme passait, le 1er septembre 2023 marquerait le début du relèvement de l'âge légal de départ à 64 ans au rythme de 3 mois par an d'ici 2030, et de la durée de cotisation qui passerait à 43 ans d'ici 2027 au rythme d'un trimestre par an (au lieu d'un trimestre tous les trois ans selon la réforme précédente).

Cela obligerait également la plupart des salariés Renault partis en *Dispense d'Activité* avant l'âge de leur retraite à taux plein fixé avant cette réforme à revenir travailler.

Année de naissance	Âge légal de départ en retraite (hors départs anticipés)	Recul de l'âge légal de départ en retraite	Durée de Cotisation	Allongement durée de cotisation
1960	62 ans	=	41 ans et 9 mois	=
1961 < 1 sept	62 ans	=	42 ans	=
1961 ≥ 1er sept	62 ans et 3 mois	+ 3 mois	42 ans et 3 mois	+ 3 mois
1962	62 ans et 6 mois	+ 6 mois	42 ans et 3 mois	+ 3 mois
1963	62 ans et 9 mois	+ 9 mois	42 ans et 6 mois	+ 6 mois
1964	63 ans	+ 1 an	42 ans et 9 mois	+ 6 mois
1965	63 ans et 3 mois	+ 1 an et 3 mois	43 ans	+ 9 mois
1966	63 ans et 6 mois	+ 1 an et 6 mois	43 ans	+ 9 mois
1967	63 ans et 9 mois	+ 1 an et 9 mois	43 ans	+ 6 mois
1968	64 ans	+ 2 ans	43 ans	+ 6 mois
1969	64 ans	+ 2 ans	43 ans	+ 6 mois
1970	64 ans	+ 2 ans	43 ans	+ 3 mois
1971	64 ans	+ 2 ans	43 ans	+ 3 mois
1972	64 ans	+ 2 ans	43 ans	+ 3 mois
1973 et +	64 ans	+ 2 ans	43 ans	=

Une régression pour les carrières longues et pour les plus jeunes

Le gouvernement se vante de permettre aux salariés qui ont commencé à travailler tôt de partir plus tôt. Mais sa réforme va en fait reculer le dispositif actuel de départ en retraite anticipé pour carrière longue de 60 à 62 ans pour les salariés ayant cotisé avant 20 ans 4 ou 5 trimestres selon leur mois de naissance.

Les salariés qui ont eu des « carrières très longues » et cotisé 4 ou 5 trimestres avant 18 ans pourront prendre leur retraite à partir de 60 ans comme aujourd'hui, mais à condition d'avoir cotisé un an de plus.

Des départs anticipés resteront possibles au titre de l'invalidité ou de la pénibilité dans des conditions qui seront « définies par décret ». Ce serait aux médecins du travail d'évaluer l'« usure professionnelle » permettant un départ à la retraite anticipé à 62 ans à taux plein !

Si cette réforme passait, les plus jeunes verraient aussi leur retraite s'éloigner encore davantage.

Qu'on ait 30 ou 50 ans, qu'on ait commencé à cotiser à 18 ou à 23 ans :
C'est en nous mobilisant tous ensemble maintenant que nous pouvons empêcher cette réforme.